

Nouveautés de la version 3.00.48 du 20 octobre 2017
IMPACT EMPLOI ASSOCIATIONS

Présentation

Voici la liste des principales corrections et nouvelles fonctionnalités que vous pourrez découvrir dans Impact Emploi V3.00.48

Nouveautés de cette version

INFORMATIONS IMPORTANTES

Cette mise à jour est une mise à jour essentiellement technique.

Point sur les dépôts des mois précédents

IMPORTANT :

Tous les mois de l'année 2017 devront être **impérativement** déposés sur net-entreprise via des fichiers DSN, et ceci, même si les dates 'limite de dépôt' sont dépassées.

Aucun fichier DADSU ne sera généré pour l'année 2017.

- Correction d'anomalie :

L'anomalie: "L'individu doit être identifié soit par un NTT soit par un NIR. Si vous ne renseignez pas un NIR, vous devez renseigner un NTT.", qui était générée à tort lors de la modification de l'un des quatre champs suivants, NNI, nom, prénom ou date de naissance d'un salarié a été corrigée.

- Information : Reprise d'une association venant du CEA :

-> La DSN n'étant pas proposée actuellement par le CEA il n'est pas utile de reporter le n° de contrat lors de la reprise du salarié dans Impact Emploi Association.

-> Si vous souhaitez reporter les cumuls bruts lors de la reprise dans Impact Emploi, il est nécessaire de ressaisir les bulletins des périodes gérées par le CEA .

Toutefois, il conviendra dans ce cas de nous demander par mail à impact-emploi-associations@urssaf.fr, de rattacher ces derniers aux bonnes périodes de paie en précisant dans l'objet de votre message : [reprise d'historique].

Pour les fichiers non déposés :

A - : Vous avez une anomalie bloquante au contrôle de forme, envoyer nous un mail avec le fichier de l'association concernée.

B - : Vous avez des relances de l'Urssaf pour régulariser un bordereau de cotisation, envoyer nous un mail avant de déposer votre DSN réelle de la période en cours, indiquer "Urgent régularisation bordereau Urssaf "dans l'objet.

C - : Si vous avez une association qui vous a sollicitée pour leurs DSN de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août et septembre, il faut nous envoyer un mail. Nous modifierons le rattachement des bulletins.

avant tout dépôt sur net-entreprise.

Problème d'édition de pdf :

Si votre poste est équipé de Windows 10 et si vous avez un message "Aucun fichier PDF n'est généré", vous pouvez suivre la procédure ci-dessous pour vous dépanner :

- Ouvrir le poste de travail (ou ordinateur).
- Aller sous C:\Program Files (x86)\Impact Emploi v3 ou C:\Programmes\Impact Emploi v3.
- Renommer le dossier nfop en oldnfop.
- Ensuite, retester une impression. Si le problème n'est pas résolu, transmettre un message à l'adresse : impact-emploi-association@urssaf.fr

Tiers en mode assistance :

Certains tiers ne peuvent plus se connecter à notre serveur d'authentification et ont du être paramétrés "en mode assistance hors connexion", notification d'un scarabée rouge en lieu et place de la boule bleue pour ouvrir le centre de maintenance, nous n'avons pas encore résolu ce problème technique.

L'utilisation du logiciel en mode assistance n'a aucun impact sur vos saisies et l'enregistrement des données dans votre base.

Pour lancer les mises à jour, vous devez nous adresser un mail pour avoir le code du jour.

Comment joindre l'assistance?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr

RAPPELS IMPORTANTS

Paiement des cotisations urssaf à partir de Service +

- Cliquer **ICI** pour accéder à la procédure de paiement des cotisations Urssaf.

Création et gestion des fichiers

- **Prendre connaissance**, de la procédure à suivre **impérativement** pour vos dépôts de fichiers, sinon vous ne pourrez, ni gérer vos fichiers annule et remplace, ni recréer des fichiers réels.

ETAPE 1 - Création et gestion de vos fichiers DSN.

- Cliquer **ICI** pour accéder à la nouvelle procédure de gestion de vos fichiers.

ETAPE 2 - Si le PDF ne s'affiche pas (vous avez un écran gris).

- Aller sous c:/program files (x86)/impact emploi v3/aide puis double cliquer sur "Ecrans_DSN Mensuelle.pdf" et "Ecran_Centre de maintenance.pdf".

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons pour :

---> Génération des fichiers : de lancer la génération des fichiers **en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements.**

- Les "lisez-moi" des versions précédentes sont accessibles en cliquant [ICI](#).

ADMINISTRATIF EMPLOYEUR

Aucune modification

ADMINISTRATIF SALARIE

Aucune modification

MODULE BULLETIN DE SALAIRE

- Modification de l'intitulé du bouton "Bulletin paie" par "Gestion des bulletins".

PARAMETRAGE

- [Code risque AT](#) :
Ajout du code risque 158AC.

MODULE EDITIONS / EXTRACTION DE DONNEES

Aucune modification

MODULE DECLARATIONS

[DSN](#) :

- Modification des actions possibles au niveau du module "DSN" :

+ **Les diodes** : Permet de savoir pourquoi les diodes sont de couleur 'rouge' ou 'orange', cliquer sur le bouton un état s'affiche qui reprend par employeur et par salarié les bulletins en anomalie ou manquant.

Les diodes 'vertes' indiquent que tout est ok pour l'employeur et qu'un fichier DSN peut être généré pour celui-ci.

[Installation de l'outil d'autocontrôle DSN-val](#) :

- Cliquer [ICI](#) pour accéder à la procédure d'installation de l'outil d'autocontrôle DSN-VAL.

PRECONISATION : Pour les installations en réseau (plusieurs utilisateurs avec une seule base)

Nous vous conseillons de lancer l'édition des bulletins non saisis pour le trimestre à extraire avant de lancer vos extractions.

Nous vous conseillons de lancer la génération des fichiers en vous assurant que personne ne saisit pendant ces traitements.

Dernière version : 3.00.67
Dernière mise à jour : 22/01/2019
